

Le trente mars deux mille seize à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, le vingt-quatre mars deux mille seize s'est réuni, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Roger TALARMAIN, maire.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Michel KEREBEL pouvoir à Albert BERGOT, Jérôme LUNA pouvoir à Sonia FOLLEZOUR, Christelle MINGANT pouvoir Corinne LE LOC'H, Claude TARI pouvoir à Christine SALIOU, Frédéric PAUL pouvoir à Daniel SALIOU.

Mme Christine SALIOU a été nommée secrétaire de séance.

Assistent à la séance Messieurs Joseph HERRY et Michel TROADEC, Maires honoraire et Madame Sandrine OLIVIER responsable du centre des finances publiques de Plabennec

### **16.3.0 COMPTE-RENDU SEANCE PRECEDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, sollicite l'assemblée sur le compte rendu du conseil municipal du 2 mars 2016

#### Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

***ADOpte le compte rendu de la séance du 2 mars 2016***

### **16.3.1 CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA REALISATION DE REPAS DE CANTINE**

#### Discussion

Vu le Code des marchés publics et particulièrement l'article 187 relatif aux groupements de commande,

Vu le projet de Convention de groupement de commande pour la réalisation et la livraison de repas en cantine présenté en annexe,

Considérant qu'il appartient à la Commune d'optimiser son achat public de prestations de service en se groupant avec d'autres collectivités intéressées par cette même démarche,

Considérant qu'un projet de groupement de commande relatif à des achats liés à la réalisation de repas pour des cantines, a été présenté à la commune,

Roger TALARMAIN, Maire, propose d'adhérer à ce groupement d'achat

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**AUTORISE le Maire à signer la convention de groupement de commande pour la réalisation de repas en cantine ainsi que tout autre document nécessaire à la mise en place et au suivi du marché y afférent**

### **16.3.2 ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DU FINISTERE**

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, présente la demande de l'association des Maires Ruraux du Finistère. Celle-ci souhaite se renforcer pour accompagner l'action des Maires Ruraux de France et agir en Finistère pour défendre les communes rurales et maritimes, pour être force de proposition, pour être un lieu d'échanges, de solidarité et de convivialité.

L'Association des Maires Ruraux agit en bonne relation avec l'Association des Maires, mais veut faire avancer davantage les problèmes spécifiques aux petites communes. Ce sont deux actions nécessaires et complémentaires.

Nous souhaitons donc votre adhésion ou le renouvellement de celle-ci pour 2016.

Cotisation pour l'année 2016 :

- L'adhésion à l'AMR France : 56.00 EUR
- Abonnement au journal « 36000 communes » 19.00 EUR
- Part départementale (AMR 29) : 25.00 EUR

TOTAL ADHESION 2016 : 100.00 EUR

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**DECIDE d'adhérer à l'association des Maires Ruraux du Finistère  
AUTORISE le Maire à signer l'adhésion et à régler la cotisation**

### **16.3.3 CONVENTIONS 2016**

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, présente les conventions approuvées lors de la commission générale du 16 mars dernier

	Voté 2012	Voté 2013	Voté 2014	Voté 2015	2016	Remarque
<b>BIBLIOTHEQUE</b>	3 435,45 x 1 % = 3 469,81 € + 300 € de fonds = 3 769,81 €	3 769,81 € x 1 % = 3 807,50 €	3807.50 x 1 % = 3 845.57 € + 2 000 € (exceptionnel en 2014)	3 883.45 €	3 883.45 €	
<b>ADEXAP</b>	2 050 * 1,20 = 2 460 + 13 * 60,00 = 780 € soit 3 240 €	3 076,00 €	2 114 * 1.20 = 2536.80 + 10 * 60 = 600 soit 3 136.80 €	2 114 * 1.20 = 2 536.80 + 7 * 60 = 420 soit 2 956, 80 €	3 025.20 €	En 2016 1,20 par habitant sur la base de 2 121 habitants + 60 € par enfant soit avec 8 enfants de Plouguin en 2015. Convention jusqu'au 31 12 2018
<b>Halte garderie LANRIVOARE</b>	347,60 €  316 heures à 1,10 €	323,40  294 heures à 1,10 €	Décompte 2013 x 1.10 €	Décompte 2014 x 1.10 €	Décompte 2015 x 1.10 + frais bureau	Mise en place d'une convention entre les deux communes. 1,10 € de l'heure de halte-garderie.

	Voté 2012	Voté 2013	Voté 2014	Voté 2015	2016	Remarque
<b>ECOLE SAINTE ANNE Contrat d'association</b>	175 * 574,65 = 100 563,75 € - 3 500 € d'aides soit : 97 063,75 €	164 * 569,12 € = 93 335,68 € - 3 500 € d'aides soit : 89 835,68 €	159 * 583,85 € = 92 832,15 € - 3 500 € d'aides soit : 89 332,15 €	134 x 569.80 € = 76 353.20 + 6 000 € de régularisation = 76 353.20 + 6 000 = 82 353.20 €	110 x 556.22 = 61 184.20 €	Versement par 1/12ème. Demande pour 110 enfants de PLOUGUIN à la rentrée de septembre 2015. Coût élève école publique : 556.22 €
<b>An oaled</b>					Convention jusqu'à l'année scolaire 2016/2017 La participation de la commune est calculée de la manière suivante: demande totale de l'association / nombre d'heures prévisionnel total X nombre d'heures dans la commune X 33 %. Durant l'année scolaire 2015-16, l'école du Petit Bois bénéficie de 2 heures hebdomadaires d'interventions. La participation de la commune est donc au maximum de 1 800 €.	
<b>Convention « Printemps des arts de la rue »</b>			2 155 * 0,33 = 711,15 €	2 155 * 0,33 = 711,15 €	2 174 * 0,33 = 717.42 €	Versement à la C.C.P.A. 0,33 € /an/hab Plouguin pour 2155 hab en 2015
<b>Les tréteaux chantants</b>					2 174 * 0.15 = 326.10 €	0.15 € par hab de Plouguin
<b>FAMILLES RURALES Jeunesse</b>	9 405 € Fédé F.R. 2 963 € Association des quatre communes	9 405 € Fédé F.R. 2 963 € Association des quatre communes	10 346 € Fédé F.R. 3 210 € Association des quatre communes	10 635 € à Fédération FR 3 647 à Breizh Jeunesse	10 635 € à Fédération FR 3 647 à Breizh Jeunesse	Convention intercommunale avec MILIZAC, GUIPRONVEL et LANRIVOARE. Pris en charge à hauteur de 45 % dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse jusqu'au 31 12 2017

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**ADOpte ces conventions pour 2016**

### **16.3.4 COMPTE DE GESTION 2015 COMMUNE**

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**ADOpte le compte de gestion 2015 Commune**

### **16.3.5 COMPTE DE GESTION 2015 EAU**

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**ADOpte le compte de gestion 2015 Eau**

### **16.3.6 COMPTE DE GESTION 2015 ASSAINISSEMENT**

Discussion

Roger TALARMAN, Maire, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**ADOpte le compte de gestion 2015 Assainissement**

### **16.3.7 COMPTE DE GESTION 2015 KER HEOL 2**

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**ADOpte le compte de gestion 2015 Ker Héol II**

### **16.3.8 COMPTE DE GESTION 2015 LOTISSEMENT QUINQUIS**

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**ADOpte le compte de gestion 2015 lotissement Quinquis**

### 16.3.9 COMPTE ADMINISTRATIF 2015 COMMUNE

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, présente le compte administratif 2015 de la commune présenté à la commission générale du 16 mars 2016

Sections	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice	Résultats de clôture	Reports
Investissement	- 119 861.97		- 38 517.64	- 158 379.61	- 143 500
Exploitation	300 215.18	139 861.97	330 660.37	491 013.58	
TOTAUX	180 353.21	139 861.97	292 142.73	332 633.97	

Après que le Maire a quitté la salle, Christine SALIOU, Adjointe au Maire, met aux voix le compte administratif 2015 du Maire.

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	0

**ADOpte le compte administratif 2015 Commune**

### 16.3.10 COMPTE ADMINISTRATIF 2015 EAU

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, présente le compte administratif 2015 de la commune présenté à la commission générale du 16 mars 2016

Sections	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice	Résultats de clôture	Reports
Investissement	88 808.83		23 509.03	112 398.86	-197 000
Exploitation	85 419.74	8 191.17	50 902.33	128 130.90	
TOTAUX	174 228.57	8 191.17	74 492.36	240 529.76	

Après que le Maire a quitté la salle, Christine SALIOU, Adjointe au Maire, met aux voix le compte administratif 2015 du Maire.

*Décision du conseil municipal :*

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	0

**ADOpte le compte administratif 2015 Eau**

### 16.3.11 COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2015

*Discussion*

Roger TALARMAIN, Maire, présente le compte administratif 2015 de la commune présenté à la commission générale du 16 mars 2016

Sections	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice	Résultats de clôture	Reports
Investissement	386902.92		45 343.69	432 246.61	- 222 000
Exploitation	134 761.69	36 097.08	39 680.62	138 345.23	
TOTAUX	521 664.61	36 097.08	85 024.31	570 591.84	

Après que le Maire a quitté la salle, Christine SALIOU, Adjointe au Maire, met aux voix le compte administratif 2015 du Maire.

*Décision du conseil municipal :*

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	0

**ADOpte le compte administratif 2015 Assainissement**

### 16.3.12 COMPTE ADMINISTRATIF KER HEOL II 2015

*Discussion*

Roger TALARMAIN, Maire, présente le compte administratif 2015 de la commune présenté à la commission générale du 16 mars 2016

Sections	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice	Opérations D'ordre Non budgétaire	Résultats de clôture
Investissement	44 227.11		-19 197.98	- 334 754.33	- 309 675.20
Exploitation	- 69 296.49	0	33 674.23	334 754.33	299 132.07



TOTAUX	- 25 019.38	0	14 476.25	0	- 10 543.13
--------	-------------	---	-----------	---	-------------

Après que le Maire a quitté la salle, Christine SALIOU, Adjointe au Maire, met aux voix le compte administratif 2015 du Maire.

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	0

**ADOpte le compte administratif 2015 Ker Héol II**

### 16.3.13 COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT QUINQUIS 2015

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, présente le compte administratif 2015 de la commune présenté à la commission générale du 16 mars 2016

Sections	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice	Résultats de clôture	Reports
Investissement			- 115 098.48	- 115 098.48	
Exploitation			0	0	
TOTAUX			-115 098.48	- 115 098.48	

Après que le Maire a quitté la salle, Christine SALIOU, Adjointe au Maire, met aux voix le compte administratif 2015 du Maire.

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	0

**ADOpte le compte administratif 2015 lotissement Quinquis**

### 16.3.14 TAUX D'IMPOSITION 2016

Discussion

Roger TALARMAIN, maire, présente la proposition soumise à la commission municipale générale du 16 mars 2016.

La proposition est une augmentation uniforme des taux de 1 % :

	2015	2016
Taxe d'habitation	13,91%	14.05 %
Taxe foncier bâti	19,94%	20.14 %
Taxe foncier non bâti	40,93%	41.34 %

Pour un produit attendu de 664 947 €.

*Décision du conseil municipal :*

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

***ADOpte cette augmentation de 1 % des taux de la part communale de l'imposition locale***

### **16.3.15 AFFECTATION DU RESULTAT 2015 COMMUNE**

*Discussion*

Roger TALARMAIN, Maire, propose l'affectation du résultat 2015 du budget Commune de la manière suivante :

Résultat d'exploitation 2015	491 013.58
Investissement	301 879.61
Exploitation	189 133.97

*Décision du conseil municipal :*

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

***ADOpte cette affectation du résultat 2015***

### **16.3.16 BUDGET PRIMITIF 2016 COMMUNE**

*Discussion*

Roger TALARMAIN, maire, présente la proposition soumise à la commission municipale générale du 16 mars 2016 qui s'équilibre en exploitation et en investissement comme suit :

EXPLOITATION	1 855 133.00
INVESTISSEMENT	890 512.00

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**ADOpte ce budget primitif 2016 Commune**

### **16.3.17 AFFECTATION DU RESULTAT 2015 EAU**

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, propose l'affectation du résultat 2015 du budget Eau de la manière suivante :

Résultat d'exploitation 2015	128 130.90
Investissement	84 601.14
Exploitation	43 529.76

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**ADOpte cette affectation du résultat 2015**

### **16.3.18 BUDGET PRIMITIF 2016 EAU**

Discussion

Roger TALARMAIN, maire, présente la proposition soumise à la commission municipale générale du 16 mars 2016 qui s'équilibre en exploitation et en investissement comme suit :

EXPLOITATION	228 629.00
INVESTISSEMENT	281 028.00

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**ADOpte ce budget primitif 2016 Eau**

### **16.3.19 AFFECTATION DU RESULTAT 2015 ASSAINISSEMENT**

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, propose l'affectation du résultat 2015 du budget Assainissement de la manière suivante :

Résultat d'exploitation 2015	138 345.23
Investissement	0
Exploitation	138 345.23

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**ADOpte cette affectation du résultat 2015**

### **16.3.20 BUDGET PRIMITIF 2016 ASSAINISSEMENT**

Discussion

Roger TALARMAIN, maire, présente la proposition soumise à la commission municipale générale du 16 mars 2016 qui s'équilibre en exploitation et en investissement comme suit :

EXPLOITATION	265 545.00
INVESTISSEMENT	606 291.00

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**ADOpte ce budget primitif 2016 Assainissement**

### **16.3.21 AFFECTATION DU RESULTAT 2015 KER HEOL II**

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, propose l'affectation du résultat 2015 du budget Ker Heol II de la manière suivante :

Résultat d'exploitation 2015	299 132.07
Investissement	0
Exploitation (R002)	299 132.07

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

***ADOPTE cette affectation du résultat 2015***

### **16.3.22 BUDGET PRIMITIF 2016 KER HEOL II**

Discussion

Roger TALARMAIN, maire, présente la proposition qui s'équilibre en exploitation et en investissement comme suit :

EXPLOITATION	669 402.20
INVESTISSEMENT	669 397.20

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

***ADOPTE ce budget primitif 2016 de Ker Héol II***

### **16.3.23 BUDGET PRIMITIF 2016 LOTISSEMENT QUINQUIS**

Discussion

Roger TALARMAIN, maire, présente la proposition qui s'équilibre en exploitation et en investissement comme suit :

EXPLOITATION	665 105.00
INVESTISSEMENT	430 198.48

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

***ADOPTE ce budget primitif 2016 du lotissement du Quinquis***

### **16.3.24 MOTION « NON A LA SUPPRESSION TOTALE ET BRUTALE DE L'AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE »**

Discussion

Roger TALARMAN, Maire, présente la pétition proposée par l'association des Maires Ruraux du Finistère suivante :

### PETITION

#### **NON A LA SUPPRESSION TOTALE ET BRUTALE DE L'AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE**

Les 28 et 29 janvier, **le Conseil départemental a imposé**, sans examen préalable en commission, **la suppression totale des aides à l'entretien de la voirie** pour les communes de moins de 10 000 habitants.

**L'Association des Maires Ruraux du Finistère (AMR29) s'oppose fermement à cette disposition inéquitable et brutale** qui défavorise les territoires ruraux et maritimes et fait disparaître toute solidarité entre les territoires. Nous demandons à ce qu'elle soit revue pour deux raisons :

- Cette aide représente en moyenne **70 000 € par commune sur 10 ans (120 000 € pour PLOUGUIN), c'est trop important**. Cela forcera certains maires à **sacrifier l'entretien de leurs routes, et avec, la sécurité** des Finistériens.

- **Nos petites communes ne peuvent pas compenser cette perte de recette**. Face à cette situation certains finistériens verraient leurs impôts locaux augmenter de plus de 6% dès cette année, ce qui s'ajoutera aux augmentations de base, pour combler un tel manque de revenus. Cette décision pèsera donc également très lourd sur les ménages du département.

**Les petites communes rurales et maritimes** possèdent un linéaire de route par habitant beaucoup plus important que les zones urbaines, et **ont donc une plus grande difficulté structurelle à financer l'entretien**. Néanmoins, les routes communales servent au développement de l'économie du Finistère (développement agricole, agro-alimentaire, de la pêche, du tourisme) et elles permettent le maintien du lien social entre les familles, entre les générations. **Le Département doit donc participer à l'entretien des routes communales**.

**L'AMR29 comprend la nécessité de faire des économies et propose donc trois solutions :**

- Limiter la suppression totale aux communes de plus de 3500 habitants,
- Tenir compte du linéaire de route communale par habitant pour les communes de moins de 3500 habitants,
- limiter la baisse à un taux acceptable et la planifier dans le temps selon la méthode que l'Etat impose au département, c'est-à-dire plafonner cette baisse à 6% par an pendant 3 ans pour les communes de moins de 3500 habitants.

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**APPORTE son soutien à cette pétition**

### 16.3.25 UTILISATION DE LA DELEGATION DU MAIRE - ARTICLE L 2122-22 du C.G.C.T. - DELIBERATION 14.2.4 DU 29 MARS 2014

1) les déclarations d'intention d'aliéner déposées depuis le dernier conseil municipal et sur lesquelles il n'a pas utilisé son droit de préemption (alinéa 15).

N°	Vendeur	Adresse	Parcelle	Surface (m <sup>2</sup> )	Acquéreur
01/16	LE GALL / GIBAUT	14 rue de Kerhuguellou	AB 82	757	PROVOST Bertrand
02/16	GUEVEL / CHERFI	9 place Eugène FOREST	AE 113	671	ARZUR Nicolas
03/16	Foncier conseil	Rue Charles LEGUEN	AB 144	425	BOUTELOUP / BERNARD
04/16	Foncier conseil	Rue Charles LEGUEN	AB 154	544	FARUAU / JAOUEN
05/16	Foncier conseil	Rue Charles LEGUEN	AB 140	428	M et Mme GUEVEL
06/16	Foncier conseil	Rue Charles LEGUEN	AB 149	501	M et Mme BENOIT
07/16	Foncier conseil	Rue Charles LEGUEN	AB 152	507	BARRE
08/16	Foncier conseil	Rue Charles LEGUEN	AB 143	425	VUARIN
09/16	Mme JEAN	7 impasse des Fougères	AA 72	610	M et Mme LE CORRE

### 16.3.26 QUESTIONS DIVERSES

TALARMAIN R.	SALIOU C.	SALIOU D.	KERJEAN M.	LE LOCH C.
MARZIN O.	BERGOT A	KEREBEL M. Pouvoir A BERGOT	TARI C. Pouvoir à C SALIOU	CONQ D.
FOLLEZOUR S.	MAGALHAES M-L.	LUNA J. Pouvoir S FOLLEZOUR	PERROT P.	PAUL F. Pouvoir à D SALIOU
MINGANT C. Pouvoir C LE LOCH	L'HOUE P.	CABON S.		